

Zeitschrift: Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...

Herausgeber: Staatskanzlei des Kantons Bern

Band: - (2004)

Heft: [2]: Rapport de gestion : rapport

Artikel: Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor: Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-418530>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger
 Vice-chancelier: Renato Krähenbühl
 Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

La Chancellerie d'Etat est l'état-major du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, et elle assure la liaison entre ces deux organes. A ce titre, elle a organisé les cinq sessions ordinaires du Grand Conseil et la session spéciale de décembre ainsi que les 55 séances du Conseil-exécutif (dont 8 séances doubles, 9 séances extraordinaires et 4 décisions présidentielles). Le Conseil-exécutif a pris en tout 3988 arrêtés (3672 l'année précédente). En outre, la Chancellerie d'Etat a organisé neuf séances de réflexion d'une journée pour le Conseil-exécutif ainsi qu'une séance de réflexion de deux jours.

Dans le domaine parlementaire, la Chancellerie d'Etat a soutenu le Grand Conseil dans ses travaux portant sur la révision du droit parlementaire (cf. ch. 2.2.1.3).

Le 22 novembre, le Grand Conseil a désigné une commission d'enquête parlementaire (CEP) qui devra faire la lumière sur les événements intervenus à la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB) et en livrer une appréciation. Le secrétariat de cette commission est assuré par le Secrétariat du parlement. La Chancellerie d'Etat a quant à elle été chargée par le Conseil-exécutif d'organiser les rapports entre le gouvernement et la CEP et de coordonner les travaux menés dans ce contexte au sein de l'administration. Dans l'accomplissement de ce mandat, la Chancellerie d'Etat devra se montrer particulièrement pointilleuse concernant le respect de la séparation des pouvoirs.

S'agissant du projet de réforme gouvernementale, le Conseil-exécutif a adopté le premier rapport intermédiaire le 31 mars. Le Grand Conseil a examiné ce document lors de la session de juin et lui a réservé un bon accueil. Le Conseil-exécutif a défini la suite des opérations le 15 septembre, par ACE 2829. En vertu de la déclaration de planification votée le 14 juin par le Grand Conseil, la Chancellerie d'Etat a été chargée de préparer un nouveau rapport intermédiaire à l'adresse du parlement. Ce projet, conjugué avec les travaux générés par la CEP CACEB, mobilise fortement les ressources, limitées, de la Chancellerie d'Etat.

Le personnel a été consulté en cours d'exercice sur l'opportunité de désigner une commission d'entreprise à la Chancellerie d'Etat. Une majorité s'étant exprimée favorablement, le chancelier a approuvé un règlement ad hoc le 16 décembre.

Le Guide de la Chancellerie d'Etat et le règlement ont été adaptés dans la perspective de la généralisation de NOG.

Dans le domaine de la politique jurassienne, l'accent a été mis sur l'accompagnement des travaux parlementaires relatifs au projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne. Le dixième anniversaire de l'Assemblée interjurassienne et l'analyse des démarches jurassiennes concernant l'initiative «Un seul Jura» ont également été des tâches centrales.

Les effectifs de la salle de lecture des Archives de l'Etat ont été amputés d'un poste en début d'exercice, en application de l'ESPP. Par contre, les mesures décidées dans ce cadre concernant la restriction des modalités de consultation des registres paroissiaux sur microfilm n'ont pas pu entrer en vigueur à cette date. La Société de généalogie et d'héraldique de Berne (GHGB) ayant formé recours contre le nouveau règlement d'utilisation des Archives, les prestations ont dû être encore fournies sans restriction et par un personnel en moins grand nombre. Une motion, prenant fait et cause pour les généalogistes, a été déposée au Grand Conseil au printemps, mais le parlement l'a rejetée à une nette majorité le 19 avril. La

GHGB a tenté d'empêcher les restrictions par la voie judiciaire, mais le Tribunal administratif l'a déboutée sur tous les points par arrêt du 28 juin. Le règlement d'utilisation a pu entrer en vigueur le 14 septembre. La consultation des registres paroissiaux n'est désormais possible que dans les limites définies par la législation sur l'information. Les généalogistes peuvent néanmoins acquérir copie des registres sur microfilm ou sur support numérique. D'ailleurs, les cédéroms proposés par une entreprise privée, sur lesquels sont enregistrées les données des communes, rencontrent un grand succès. La situation en salle de lecture, difficile en début d'année, s'est apaisée en fin d'exercice.

L'Office d'information s'est concentré cette année, d'une part, sur la mise en œuvre des mesures prioritaires du plan de communication stratégique et opérationnelle du canton que le Conseil-exécutif a adopté en mai 2003 et, d'autre part, sur la rationalisation de l'information des médias réclamée par le plan.

Au chapitre de l'égalité, l'accent s'est porté cette année encore sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, l'égalité des chances dans le choix professionnel et l'intégration de la perspective genre dans la politique du personnel et dans le monde du travail. Les directives du 16 juin sur l'intégration de la perspective de l'égalité dans la politique du personnel du canton de Berne constituent un outil moderne pour la promotion de l'égalité dans l'administration.

2.2 Rapports des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 NOG 2000

L'exercice a été placé sous le signe de la planification financière 2005–2008. Les expériences recueillies avec les outils NOG doivent permettre d'utiliser ces derniers également comme outils de direction. Les conditions techniques sont maintenant réunies à la Chancellerie d'Etat pour l'introduction de NOG. La marge de manœuvre concernant la mise en application des grands principes de NOG, positifs en soi, est toutefois relativement étroite. Ce qui tient notamment au fait que la Chancellerie d'Etat n'a quasiment pas d'autonomie dans la détermination de ses tâches et qu'elle n'a guère de prise sur le volume de ses prestations et de ses dépenses. L'année pilote a également mis en évidence la nécessité d'affiner une nouvelle fois la structure des groupes de produits. Des expériences supplémentaires devront toutefois encore être réunies avant qu'une décision définitive ne puisse être prise.

2.2.1.2 Elections et votations

Les préparatifs des élections cantonales d'avril 2006 ont été entrepris. La loi et le décret sur les droits politiques ont été modifiés dans le but de simplifier la procédure de candidature pour l'élection du Grand Conseil et de renforcer la transparence de l'élection du Conseil-exécutif.

La réforme des cercles électoraux a exigé la mise au point d'un nouveau logiciel de détermination des résultats, baptisé GROWA. Des votations fédérales ont eu lieu les 8 février, 16 mai, 26 septembre et 28 novembre. Elles étaient doublées, en mai et en novembre, de scrutins cantonaux. Les résultats de ces votations et des élections sont publiés dans l'annexe E.

2.2.1.3 Politique et planification

La section Politique et planification a apporté son soutien au chancelier dans la planification, la préparation et le suivi des affaires du gouvernement et du Grand Conseil, ce qui compte d'ailleurs parmi ses tâches permanentes. Durant l'exercice, en plus des affaires quotidiennes, l'essentiel des travaux a été consacré au suivi des projets «révision du droit parlementaire» et «réforme gouvernementale» ainsi qu'à la coordination des travaux liés à la CEP CACEB:

- La révision du droit parlementaire a trouvé son aboutissement lors de la session de février, avec l'adoption de la révision partielle et la remise aux membres du Grand Conseil d'une édition spéciale du droit parlementaire. Ce recueil peut par ailleurs être consulté sur Internet.
- Le chef de la section Politique et planification a assisté le chancelier dans la direction du projet de réforme gouvernementale.
- A partir du second semestre, les activités se sont focalisées sur la CEP CACEB. Le Conseil-exécutif a chargé la Chancellerie d'Etat d'organiser les rapports entre le gouvernement et la CEP et de coordonner les travaux au sein de l'administration. Le chef de la section s'est vu confier la responsabilité technique de ce dossier. C'est à lui qu'il incombe de coordonner tous les travaux et de servir de premier interlocuteur à la CEP. Il doit par ailleurs assurer la liaison avec le secrétariat de la CEP.

Par ailleurs, le chef de la section a représenté la Chancellerie d'Etat au sein de plusieurs instances cantonales (telles que la Conférence de coordination espace-transport-économie ou le Groupe de contact entre le canton et les communes) et dans plusieurs groupes de projet (réforme de l'administration cantonale décentralisée, procédures complexes de planification et de construction, p. ex.), il a dirigé le secrétariat de la Conférence des Secrétaires généraux (CSG) et coordonné diverses affaires interdirectionnelles.

En raison de la lourde charge de travail découlant des projets, les travaux dans le domaine de la planification politique générale ont dû une fois de plus être ajournés. L'adaptation du programme gouvernemental de législature au modèle de pilotage NOG IDEAL ainsi que la préparation du programme gouvernemental de législature 2007 à 2010 n'ont par conséquent pas pu être entamées durant l'exercice.

2.2.1.4 Ressources

2.2.1.4.1 Finances

Les services financiers ont été mobilisés, outre par le quotidien, par le premier exercice de planification en mode NOG (budget 2005, plan intégré mission-financement 2006-2008). D'autant plus qu'au début des opérations, les travaux ont dû être menés dans des conditions difficiles (problèmes de performance du logiciel) et qu'à tous les stades qui ont suivi, l'initialisation du système était très lente. La mise en place de la comptabilité des immobilisations a parallèlement été menée à terme. Le personnel a également été absorbé par la préparation au passage à FIS 2000 et par les cours de formation.

2.2.1.4.2 Ressources humaines

Les membres de la Conférence des chefs d'office ainsi que leurs suppléants et suppléantes se sont réunis le 17 août pour réfléchir, sous la conduite de Monsieur Robert Zaugg, à la thématique de la diversité du management. La question de la promotion de la relève a notamment été abordée et les mesures possibles discutées.

2.2.1.4.3 Service au public

Suite à la réorganisation de la formation des personnes en apprentissage à la Chancellerie d'Etat, deux jeunes sont formés dans cette unité d'organisation.

2.2.1.4.4 Administration de l'Hôtel du Gouvernement

L'occupation des locaux de l'Hôtel du gouvernement a une nouvelle fois augmenté, notamment en ce qui concerne la salle du Grand Conseil et le grand hall (+30 réservations et +26 respectivement). Le service a été très sollicité par les manifestations qui se sont souvent déroulées le soir ou en fin de semaine.

Les visites de l'Hôtel du Gouvernement rencontrent un succès croissant: elles affichent complet tous les mois et il a fallu organiser des visites supplémentaires. De premières mesures ont été prises pour soulager les personnes concernées.

Des tableaux, choisis par la Commission cantonale des beaux-arts et de l'architecture dans la collection cantonale, ont été accrochés dans quelques-unes des salles de réunion.

2.2.1.4.5 Informatique et centrale des imprimés

Informatique

Le service informatique a été en mesure de gérer des projets urgents concernant les élections du Grand Conseil et les Archives de l'Etat quasiment sans aide externe et d'assurer le passage du système de la Chancellerie d'Etat aux standards IT cantonaux (RENO).

Centrale des imprimés

Le réexamen de l'image graphique du canton a été entrepris par la Centrale des imprimés et du matériel de bureau dans le cadre du projet de l'Office d'information «Web-Design», le but étant d'uniformiser cette image dans les médias imprimés et sur Internet.

2.2.2 Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)

2.2.2.1 Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal

Le contrôle des mises au concours de postes de l'administration dans les deux langues officielles (Service SOS-F) a été abandonné par manque d'utilité. L'activité de contrôle exercée pendant de nombreuses années a montré que le principe de la publication bilingue des postes est respecté, ce qui rend cette activité désormais superflue.

2.2.2.2 Traduction

Le Service central de traduction s'est concentré sur ses tâches ordinaires. Il a fonctionné à effectifs réduits pendant plusieurs mois à cause de l'absence prolongée d'une collaboratrice.

2.2.2.3 Terminologie

Le Service central de terminologie (SCTerm) a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC dans la mesure des maigres ressources humaines disponibles. Il a en outre répondu à de nombreuses questions ponctuelles et a contribué aux corapports et aux consultations. Dans le cadre de la mise à disposition d'outils de consultation pour l'ensemble de l'administration cantonale, le SCTerm a négocié la licence pour le dictionnaire bilingue PONS.

La cheffe du SCTerm a participé aux réunions du Rat für deutschsprachige Terminologie, RaDT (avril, novembre), à la présidence duquel elle a été élue en novembre. Elle a participé aux réunions de l'Organe de coordination de la coopération terminologique dans le secteur public, CoTerm, en avril et en octobre, ainsi qu'à la rencontre annuelle organisée par le groupe Computerm en novembre.

2.2.2.4 Service juridique

Le projet de loi sur le statut particulier a été débattu en juin et adopté en seconde lecture en septembre. La préparation de la législation d'exécution interviendra début 2005. L'exercice a été marqué par le nombre inhabituellement élevé de 16 recours dont un dirigé contre le nouveau règlement des Archives de l'Etat qui ancre une réduction des prestations de ce service. Le Tribunal administratif l'a rejeté en deuxième instance. Onze recours concernant les salaires de greffiers et de greffières devraient être tranchés par le Conseil-exécutif d'ici la fin de l'exercice. En phase terminale de février à août, le projet de renouvellement du matériel et des logiciels du système informatique de gestion du Recueil systématique des lois bernoises (RSB) a connu de nombreux problèmes techniques qui ont nécessité un effort particulier de la part de l'équipe concernée. Le retard pris dans la mise à jour de la banque de données du RSB a pu être rattrapé.

2.2.2.5 Participation politique

Bien que sa période d'activité soit limitée – il sera remplacé en 2006 par le Conseil du Jura bernois –, le Conseil régional a continué à jouer son rôle de porte-parole du Jura bernois, sa présidente représentant même le canton lors de la manifestation organisée à la Place fédérale à Berne par les gouvernements des cantons du Jura, de Neuchâtel, du Valais et de Berne en faveur de l'achèvement du réseau des routes nationales. Le Conseil régional a tenu dix séances plénières, auxquelles s'ajoutent les séances du Bureau (10), des commissions et délégations (32), et les conférences de presse (3).

2.2.2.6 Relations extérieures

La coopération intercantonale a été marquée par la révision de la convention sur la Conférence régionale des gouvernements de la Suisse du Nord-Ouest et celle, toujours en cours, de la convention sur la Conférence des gouvernements de Suisse occidentale (CGSO). Ces révisions devraient permettre aux régions de mieux se faire entendre sur la scène fédérale, grâce à l'adoption de positions communes et à la coordination des actions des cantons partenaires (lobbying). Les grands dossiers de l'exercice étaient le programme d'allègement 04 de la Confédération, la nouvelle politique régionale et le raccordement de la Suisse romande au réseau de trains à grande vitesse. Il a fallu en outre préparer les séances plénières de la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC).

Ce renforcement de la coopération au sein des conférences gouvernementales régionales s'est traduit pour le Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne (SCRE) par un fort surcroît de travail.

S'agissant de la CdC, le SCRE a dû préparer les quatre séances plénières ordinaires, une séance plénière extraordinaire et quatre séances du comité directeur. Les activités se sont par ailleurs concentrées sur la procédure de consultation concernant les Accords bilatéraux II et l'extension du champ d'application de l'accord sur la libre circulation des personnes. Autres dossiers importants: la réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT) et l'élaboration de la convention-cadre intercantonale dans le cadre de la RPT.

En janvier, la Conférence Transjurassienne (CTJ) a adopté son Programme de coopération transfrontalière de l'Arc jurassien pour les années 2004 à 2006. Les cantons partenaires ont par ailleurs entrepris les démarches nécessaires en vue de la ratification de l'adhésion à l'Accord de Karlsruhe.

Le SCRE a dressé, avec la collaboration des Directions, une liste des affaires qui seront traitées par les Chambres fédérales durant la législature de 2003 à 2007 et qui revêtent de l'importance pour le canton de Berne. Cette liste, destinée aux membres de la députation bernoise aux Chambres fédérales, classe 28 dossiers en première priorité. Les membres de la députation bernoise reçoivent, au sujet de ces affaires, un complément de documentation dans la perspective des séances de commission et des séances plénières. Le SCRE leur adresse en outre, comme c'est l'usage, tous les documents susceptibles de leur être utiles, notamment les prises de position du Conseil-exécutif concernant les projets fédéraux et les affaires en cours de traitement dans les commissions et au plénum. Cette année encore, le SCRE a organisé deux rencontres entre le Conseil-exécutif et les deux représentants du canton au Conseil des Etats. La collaboration entre le SCRE et les deux conseillers aux Etats a été renforcée.

Le SCRE et la Ville de Berne se sont associés pour organiser la représentation offerte aux membres du Conseil national et du Conseil des Etats au Théâtre municipal pendant la session d'été. Cette opération avait pour but de resserrer les liens avec les autorités fédérales et plus particulièrement les parlementaires. Une réception, elle aussi organisée avec la Ville de Berne, a permis de réunir les ambassadeurs et ambassadrices accrédités en Suisse.

Au chapitre des relations avec l'étranger, l'accent a été mis sur la coopération avec la Bulgarie dans le domaine des droits politiques. Des délégations cantonales et communales ont ainsi participé à plusieurs débats destinés au public et à la presse.

Une délégation bulgare a séjourné en mai dans le canton pour observer les préparatifs et le déroulement des votations fédérales. Elle réunissait la présidente et le vice-président de la commission juridique de l'Assemblée nationale bulgare ainsi que des représentants et représentantes des communes.

Le SCRE a organisé et accompagné la visite du président et du vice-président du Grand Conseil en Bulgarie destinée à commémorer le dixième anniversaire du jumelage de communes bernoises et de communes bulgares. Ce voyage était placé sous l'égide de la Direction du développement et de la coopération (DDC).

Du matériel de la protection civile, devenu inutile dans notre pays, a été convoyé en Bulgarie avec la collaboration de l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires (OSSM). Sur place, l'OSSM a en outre assuré la formation des personnes à l'utilisation du matériel.

Un projet a par ailleurs été lancé dans le domaine du développement territorial. Le SCRE a organisé la visite en Suisse d'une délégation réunissant le président de la Commission du développement territorial de l'Assemblée nationale bulgare, le vice-ministre du développement territorial, deux gouverneurs régionaux et quatre représentants de communes. Le projet se poursuivra en 2005.

Le SCRE a sinon encadré de nombreuses délégations de l'étranger et présenté des communications de nature scientifique ou politique à des délégations étrangères, au personnel de la Confédération et au public.

2.2.3 Archives de l'Etat (AEB)

2.2.3.1 Relations publiques

Les Archives de l'Etat ont participé pour la première fois le 19 mars à la *nuît des musées*, un événement entrant dans le cadre des diverses manifestations organisées par l'association *muséen bern*. Le public a eu la possibilité de découvrir les AEB sous un angle insolite, grâce à une visite des magasins souterrains, qui lui a permis

de découvrir quelques-uns des documents les plus précieux témoignants de l'histoire bernoise. Outre les visites, une exposition de photos sur le thème des *années 50* ainsi que la projection de films historiques étaient proposées. La manifestation a rencontré un succès phénoménal: 2000 personnes environ, réparties en plus de 50 groupes, ont visité les Archives en l'espace de quelques heures seulement.

L'association *Berns Zeiten* s'est fixé pour but de mettre à jour l'histoire bernoise selon une approche scientifique. Deux volumes de ce projet de recherche interdisciplinaire sont déjà parus. A nouveau des collaborateurs des AEB participent activement à l'élaboration du volume intitulé *Berns mächtige Zeit. Das 16. und 17. Jahrhundert neu entdeckt*. Les AEB mettent en outre leurs locaux et leurs infrastructures à disposition pour les travaux de rédaction. Le volume qui sera consacré aux 16^e et 17^e siècles donnera une fois de plus l'occasion aux AEB de présenter à un large public, par le texte et l'image, quelques-unes des sources essentielles qu'elles conservent.

Au demeurant, des cours et des visites ont été organisés aux Archives de l'Etat comme à l'ordinaire. Il importe de signaler le cours d'initiation dispensé dans le cadre du programme de formation des secrétaires communaux ainsi qu'une manifestation analogue destinée à l'Association des secrétaires communaux du Jura bernois. En tout, ce sont 45 visites, menées pour certaines en plusieurs groupes et en différentes langues, qui ont permis à quelque 900 personnes de découvrir les AEB au cours de l'exercice.

2.2.3.2 Classement, description et communication

Après les versements en masse des deux dernières années, 2004 a vu un retour à la moyenne. L'accroissement des fonds se chiffre à 303 mètres linéaires (705 l'an dernier), dont 206 versés par les services cantonaux (615). Parmi les nouvelles entrées, on citera en particulier la section A des archives du district de Konolfingen (des documents précieux antérieurs à 1831) ainsi que les dossiers de la Direction de l'économie publique concernant Expo.02. Parmi les entrées par voie extraordinaire, on mentionnera les archives de la communauté israélite de Berne et celles de la coopérative de loterie SEVA aujourd'hui liquidée.

Les AEB ont procédé, avec le concours des services informatiques de la Chancellerie d'Etat, à l'évaluation de systèmes informatiques d'archivage et de recherche. Le choix s'est porté sur le logiciel ScopeArchiv, un produit qu'utilisent déjà avec profit les Archives fédérales suisses et plusieurs Archives cantonales. Les ressources financières étant limitées et le nouveau système étant modulaire, l'introduction se fera par étapes, sur plusieurs années.

Compte tenu des restrictions déjà évoquées dans le domaine des recherches généalogiques, les chiffres des visites sont en recul: 5775 (6383) dans les deux salles de lecture.

2.2.3.3 Protection des biens culturels

Cette année encore, des cours ont été organisés en collaboration avec l'Office de la sécurité civile, du sport et des affaires militaires pour former des spécialistes de la protection des biens culturels (PBC). A nouveau les prestations fournies par les Archives de l'Etat dans le domaine de la restauration et de la conservation ont suscité un vif intérêt. L'incertitude règne encore sur la forme que prendront ces cours à l'avenir. Quoi qu'il en soit, les AEB sont toujours prêtes à mettre leur expérience et leur savoir-faire à disposition des futurs responsables de la PBC à l'échelon communal.

Les travaux destinés à assurer la conservation des archives photographiques Hesse/Howald battent leur plein: les négatifs endommagés, à base de nitrate et d'acétate, sont copiés sur support archivable, une opération financée par le Fonds de loterie. Suivant l'avis rendu par la filière conservation et restauration de la Haute

école des arts de Berne, les AEB ont renoncé à toute mesure allant au-delà de la copie des négatifs.

Durant l'année, un programme de préservation des archives photographiques Carl Jost a été élaboré. Le projet, qui vise à conserver pour la postérité l'essentiel des archives du photographe bernois Carl Jost (1899–1967), a reçu une subvention du Fonds de loterie de 10 000 francs.

La conservation des sources photographiques est un sujet de préoccupation croissant depuis quelques années. Des entreprises et des photographes indépendants s'adressent régulièrement aux AEB. La conservation de ces sources, qui souvent se délabrent, répond à un besoin pressant de la recherche en histoire contemporaine. Mais elle exige beaucoup de temps et d'argent, ce qui ne permet pas toujours aux AEB d'être à même de proposer des solutions. Il serait bon que, dans le cadre de la protection des biens culturels du canton de Berne, une solution globale puisse être trouvée en matière de conservation des photographies.

2.2.4 Office d'information (OI)

2.2.4.1 Généralités

L'OI s'est réorganisé en début d'exercice dans le but de renforcer la communication stratégique. Le domaine de la «communication interne» (information du personnel et dépouillement de la presse) a été fondu dans les domaines «information des médias» et «relations publiques». Le domaine de la communication stratégique (la communication faitière, selon la terminologie employée par le Conseil-exécutif dans son plan) a été confié à la direction de l'office, dont les rangs ont été renforcés à cette fin.

2.2.4.2 Communication faitière

L'OI a défini les grands axes de la mise en œuvre des mesures prioritaires du plan de communication stratégique et opérationnelle du canton et préparé la première conférence de presse devant permettre au Conseil-exécutif de dresser un état des lieux politique; la manifestation a eu lieu au World Trade Institute à Berne. Cet état des lieux a également fait l'objet d'une publication. En début d'exercice, un dépliant promouvant l'image du canton est paru en trois langues.

L'OI a élaboré un exposé de référence sur le canton qui, depuis l'automne, est à la disposition des Directions, des offices et des cadres de l'administration. Ce texte, qui s'adresse au public hors administration, présente les différentes facettes du canton. L'OI a par ailleurs mené la première étape du réexamen de l'image graphique du canton en dressant un état des lieux. La seconde étape consistera à mettre au point des outils, électroniques ou non, pour les Directions. Enfin, l'office a préparé un DVD sur le canton ainsi qu'une brochure illustrée en quatre langues, deux produits qui seront disponibles dès le début 2005.

2.2.4.3 Information des médias

La rationalisation réclamée par le Conseil-exécutif dans son plan de communication a permis de réduire à 432 le nombre de communiqués de presse qui, pendant des années, a oscillé entre 500 et 600. Quelque 80 conférences de presse ont été convoquées. Les Nouvelles de l'administration ont largement contribué à la rationalisation de l'information des médias: elles réunissent toutes les semaines les brefs communiqués d'importance secondaire. Auparavant, 90 pour cent de ces informations faisaient l'objet d'un communiqué distinct. Ce nouvel outil a reçu un excellent accueil, aussi bien dans l'administration que parmi les médias.

L'information des médias est soumis à des exigences de qualité qui

se font toujours plus sévères. L'offre de conseil et de perfectionnement de l'OI a été très sollicitée. Outre les cours intégrés au programme de l'Office du personnel, l'OI a organisé quatre modules spécifiques pour des Directions et des offices de l'administration qui en avaient fait la demande.

L'office a complètement réformé sa manière de dépouiller la presse. La revue de presse hebdomadaire *Be-Reflets* a cédé la place à un site Internet actualisé quotidiennement. Cette banque de données, gérée par une entreprise indépendante sur mandat de l'OI, comprend des articles de presse touchant tous les secteurs de la politique cantonale et tirés de 80 quotidiens et périodiques, contre 40 précédemment. L'OI attire quotidiennement l'attention de son lectorat sur les articles les plus importants par courriel.

2.2.4.4 Relations publiques

Cette année encore, le travail s'est concentré sur la migration des sites Internet de l'administration cantonale sur le système centralisé de gestion du contenu (Content Management System, CMS). Autres activités en rapport avec Internet: le développement des applications concernant l'ensemble de l'administration (p. ex. pour les communiqués de presse et les publications), le conseil et le soutien des autorités dans la gestion de leurs projets Web ainsi que l'élaboration de bases concernant la présentation de l'administration cantonale sur Internet.

Le dépliant «Le canton de Berne en bref» et la brochure «Le canton de Berne en chiffres» ont été actualisés en collaboration avec la Banque cantonale bernoise. D'autres publications ont été revues et corrigées, comme celles concernant le Conseil-exécutif et l'Hôtel du Gouvernement. Le personnel en charge des relations publiques a également fourni son soutien concernant la présentation de nouvelles publications de la Chancellerie d'Etat.

Les six numéros de la revue *Be-info* ont informé le personnel sur les thèmes importants intéressant l'administration et sur la politique du personnel. Chaque numéro était consacré à un thème principal. Les décisions prises par le Conseil-exécutif en matière de politique du personnel ont été communiquées aux membres de la fonction publique dans des délais rapides. Le bulletin d'information de l'OI, «info.oi», est paru à deux reprises.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 Généralités

Le Bureau de l'égalité a entamé l'exercice par une réduction de ses effectifs à deux postes, mettant ainsi en œuvre les décisions prises dans le cadre de l'ESPP. Il a fourni 284 réponses à des demandes émanant du public ou de l'administration en rapport avec la thématique de l'égalité. 17 870 exemplaires des publications, brochures et dépliant ont été commandés au Bureau. Le répertoire des secours en cas de violence domestique reste très demandé, tout comme la documentation sur la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, le dépliant «Barbies, rollers et héros virtuels» et le prospectus concernant la loi sur l'égalité et la Commission de conciliation. Parmi les rapports et projets d'actes législatifs sur lesquels le Bureau s'est exprimé, il convient de mentionner en particulier la stratégie du 3^e âge, la stratégie de la formation ainsi que la loi sur la formation professionnelle, la formation continue et l'orientation professionnelle. Ces trois dossiers touchant par de nombreux aspects la thématique de l'égalité, leur mise en œuvre

devra être suivie de près. Le Bureau a par ailleurs fourni son soutien à divers services administratifs et a participé à des groupes de travail, comme l'exige son mandat. Il s'est concentré sur le projet d'intervention contre la violence domestique et a assuré le secrétariat de la Commission de l'égalité et de la Commission de conciliation.

2.2.6.2 Activités particulières

Les Directives sur l'intégration de la perspective de l'égalité dans la politique du personnel du canton de Berne, un document préparé par le Bureau, sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet. Ce nouvel outil de promotion de l'égalité au sein de l'entreprise que constitue l'administration cantonale remplace les directives de 1995. La nouvelle réglementation définit des standards, énonce clairement les modalités de mise en œuvre et prévoit des instruments modernes de controlling. Elle intègre l'égalité dans les mécanismes de direction et en confie la responsabilité aux cadres dirigeants. Le Groupe de coordination De la parole aux actes a été remplacé par une Conférence du genre. Le Bureau siège d'office dans le comité de ce nouvel organe. Les directives visent une répartition équilibrée des sexes dans tous les domaines et dans toutes les fonctions de l'administration. La proportion de femmes n'était en effet que de 16,8 pour cent dans les sept classes les plus élevées en 2004, alors qu'elle s'élevait à 71,5 pour cent dans les six classes les plus basses.

Le Bureau a participé très activement au projet intercantonal *Gleichstellungsgesetz aufs Netz*, destiné à faire mieux connaître la loi fédérale sur l'égalité (LEg). Le projet a complété le site ouvert par le canton de Zurich www.gleichstellungsgesetz.ch qui comporte désormais des arrêts rendus dans tous les cantons de Suisse allemande dotés d'un Bureau de l'égalité. Ces arrêts doivent servir de référence pour la mise en œuvre de la LEg et inciter les personnes concernées à faire valoir leurs droits au sens de la LEg. Le site s'adresse aussi bien aux spécialistes qu'au grand public. Un site analogue a déjà été mis en place pour la Suisse romande.

Les activités d'information et de sensibilisation concernant la *conciliation entre vie professionnelle et vie familiale* se sont poursuivies. L'accent a été mis sur le lancement d'actions régionales organisées avec le concours de Pro Juventute, du centre de consultation UND ainsi que des autorités, des organisations et des entreprises locales. Les premières manifestations ont eu lieu à Thoun et à Langenthal. De nouvelles éditions sont prévues dans d'autres régions. L'objectif est de rendre le public attentif à l'offre et à la problématique, de favoriser les échanges entre les différents acteurs et actrices et de donner le coup de pouce à la constitution de réseaux locaux. Le Bureau de l'égalité a également pour volonté de profiter des plateformes existantes pour aborder le thème du partage égalitaire des tâches. C'est ainsi qu'une manifestation a été organisée au Centre de formation et de vulgarisation agricoles de Loveresse et qu'un stand a été pris, avec le Bureau fédéral de l'égalité, au salon du mariage Marinatal. Les besoins très diversifiés suscités par ce thème de la conciliation ont été mis en évidence dans le rapport 2004 sur les familles publié par le Département fédéral de l'intérieur et dans le rapport final de l'OCDE clôturant la série d'études «Bébés et employeurs».

La quatrième édition de la *Journée des filles* s'est déroulée le 11 novembre. Organisée par 16+, le projet de places d'apprentissage mené par les Bureaux de l'égalité, la journée a pour but de faire découvrir le monde du travail aux jeunes filles et à les confronter à un stade précoce au choix de vie et au choix professionnel. Cette année, les enseignants et les enseignantes ont été invités à aborder avec les garçons la question des rôles dévolus aux genres, un thème prévu par le plan d'études. Des pistes leur ont été indiquées lors de la manifestation de préparation de la journée des filles.

L'expérience avec un autre produit de 16+, les semaines *AVANTI*, s'est poursuivie. Ce projet permet aux enfants de découvrir des métiers atypiques et d'élargir ainsi leur choix professionnel. Les filles font un stage dans une entreprise artisanale ou industrielle, prenant

ainsi confiance dans leurs aptitudes techniques, tandis que les garçons suivent dans leur quotidien des hommes employés à temps partiel dans le but de découvrir leurs compétences sociales. Le réseau AVANTI a été développé afin de pérenniser le projet à l'expiration du financement par la Confédération fin 2004. Ce projet est l'un de ceux présentés par le Bureau de l'égalité au salon de la formation professionnelle à Reconvilier et à Berne.

2.2.6.3 Commission cantonale de l'égalité

La Commission a entamé sa nouvelle période de fonction dans une composition très largement renouvelée. Elle a travaillé sur les priorités qui sont les siennes depuis de longues années ainsi que sur son nouvel objectif de législation, l'information et la sensibilisation des entreprises à la question de la répartition du travail, rémunéré ou non, entre les sexes. Le groupe de travail Formation s'est attaché à ce que la perspective de l'égalité et du genre soit intégrée dans la Haute école pédagogique germanophone (HEP), rédigeant des recommandations sur ce thème et dialoguant avec les acteurs de la HEP. Le groupe de travail Migration a publié en juin un rapport intitulé «Migrantes: droit de séjour et violence conjugale». Les recommandations émises à l'adresse des autorités de police des étrangers ont été présentées lors d'une table ronde qui a réuni un public nombreux. Le groupe de travail Violence a quant à lui poursuivi ses activités concernant la violence domestique. Le groupe de travail Politique et relations publiques a participé à la veille des femmes, mettant en évidence par cette action symbolique les pierres d'achoppement en matière d'égalité. Le groupe de travail Economie, enfin, a organisé une audition de représentants et de représentantes de l'économie et de l'administration publique sur le thème de l'objectif de législation de la Commission. Celle-ci a par ailleurs exercé sa mission de conseil et de soutien du Bureau de l'égalité et du Conseil-exécutif de diverses manières. Elle a notamment pris part à quatre procédures de consultation.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2004

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Office des services centraux ¹	22	13	21,20	8,50	29,70
Office des services linguistiques et juridiques ²	8	10	7,20	6,55	13,75
Archives de l'Etat	10	5	9,20	3,20	12,40
Secrétariat du parlement	2	6	1,70	4,00	5,70
Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme	-	3	-	2,00	2,00
Total intermédiaire I	42	37	39,30	24,25	63,55

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	9	4	8,20	2,70	10,90
Total intermédiaire II	13	7	12,20	5,70	17,90
Total intermédiaire I	42	37	39,30	24,25	63,55
Total au 31. 12. 2004 (avec le Conseil-exécutif)	55	44	51,50	29,95	81,45
Total au 31. 12. 2004 (sans le Conseil-exécutif)	51	41	47,50	26,95	74,45

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Comparaison avec l'exercice précédent	50	42	46,50	28,85	75,35

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 2004

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	2987,93	2951,65	36,28
Office des services linguistiques et juridiques ³	1674,84	1654,70	20,14
Archives de l'Etat	1236,00	1162,96	73,04
Secrétariat du parlement	796,60	708,18	88,42
Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme	184,80	242,40	- 57,60
Total intermédiaire	6880,17	6719,89	160,28
Office d'information (NOG)	1130,40	1163,20	- 32,80
CHA réserve de points du CE, transit			
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 2004	8010,57	7883,09	127,48

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

³ Y compris le secrétariat du Conseil régional.

⁴ Sans les points de réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Aucun changement à signaler.

2.3.3 Formation

Rien à signaler.

2.3.4 Mise en œuvre des directives sur l'égalité

Les nouvelles directives sur l'égalité ont été présentées à la Conférence des chefs d'office. Il est prévu de définir un ou plusieurs objectifs quadriennaux et d'évaluer chaque année l'état de réalisation en référence à des indicateurs. La suppléante du chef de l'Office des services linguistiques et juridiques représente la Chancellerie d'Etat au sein de la Conférence du genre.

2.4 Programme législatif

Etat au 31 décembre 2004

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
- Loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne (LStP)	6	
- Loi sur le statut du district bilingue de Bienne		Intégrée à la loi sur le statut particulier
- Loi sur le Grand Conseil (LGC)		Certaines dispositions sont entrées en vigueur le 1.9.2004; les autres entreront en vigueur le 1.1.2006 et le 1.6.2006

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
- Loi sur les droits politiques (LDP)	3	Avril 2005
- Loi sur les publications officielles (LPO)	1	Janvier 2006
- Loi sur le Grand Conseil (LGC)	1	Juin 2005

0 = les travaux n'ont pas encore débuté	5 = adopté par le Grand Conseil
1 = en cours d'élaboration	6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
2 = en procédure de consultation	7 = en attente de la votation populaire
3 = adopté par le Conseil-exécutif	8 = renvoyé
4 = préavisé par la commission	

2.5 Projets informatiques (aperçu)

Etat au 31 décembre 2004

Service Projet/Application	Investisse- ment ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de pro- duction ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
GROWA	150	115	-	2003-2005
Remplacement des postes de travail CHA	270	-	-	2004
Remplacement de REGRO	150	-	-	n'a pas été réalisé

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:

a compte 3158 (maintenance/réparation/entretien de l'équipement informatique)
b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.6 Contrôle des résultats de subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse, ni sommaire, ni détaillée.

2.7 Autres projets importants (aperçu)

La Chancellerie d'Etat a révisé son règlement et son guide.

2.8 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.8.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Grand Conseil

Motion 165/02 Pulver, Berne, du 2 septembre 2002: Adaptation des jetons de présence en cas de réduction du nombre de membres du Grand Conseil à 160 (adoptée sous forme de postulat le 7.4.2003).

Motion 166/02 Pulver, Berne, du 2 septembre 2002: Indexation des jetons de présence (adoptée sous forme de postulat le 7.4.2003).

Motion 221/02 PS, du 20 novembre 2002: Indemnités des membres du Grand Conseil (adoptée sous forme de postulat le 7.4.2003).

Le Grand Conseil a décidé le 14 juin de classer ces trois motions (Journal du Grand Conseil 2004, p. 577).

Motion 045/04 Schnyder Zysset, Berne, du 10 février 2004: Prise en charge des enfants des parlementaires pendant les sessions (adoptée sous forme de postulat le 14.6.2004).

L'adoption de ce postulat a eu pour effet de charger la Chancellerie d'Etat d'examiner la manière de mettre en place un service au-

quel les parlementaires pourront s'adresser s'ils doivent faire prendre en charge pendant les sessions leurs enfants en âge préscolaire. Cette tâche a été confiée au service du personnel de la Chancellerie d'Etat. Dans la convocation de la session diffusée en août 2004, les députées et députés ont été rendus attentifs à l'existence de ce service. Il est prévu d'inclure périodiquement un rappel à ce sujet dans la convocation à la session.

Législation

Motion 123/01 Streiff-Feller, Oberwangen, du 7 juin 2001: Accroissement de l'efficacité de la procédure législative (les points 1 à 3 ont été retirés; les points 4 à 6 ont été rejetés; les points 7 et 8 ont été adoptés sous forme de postulat le 22.11.2001; prolongation de délai jusqu'en 2004 accordée le 9.2.2004).

Toutes les possibilités d'accélérer la procédure ont été examinées par la Chancellerie d'Etat. L'étude a permis de constater que les instruments et les ressources actuelles permettent de garantir la rapidité et la qualité de l'activité législative. La preuve en a été apportée au travers de la procédure suivie en fin d'exercice dans le cas de la loi sur la Caisse de pension du corps enseignant bernois. L'intervention parlementaire peut donc être considérée comme exécutée. Il convient de rappeler par ailleurs que les mécanismes de décision seront réexaminés dans le cadre du projet de réforme gouvernementale. En effet, sur la base des débats parlementaires et de la déclaration de planification relatifs au premier rapport intermédiaire que le Grand Conseil a traité le 14 juin (Journal du Grand Conseil 2004, p. 580ss), le Conseil-exécutif examinera toutes les possibilités d'optimisation de l'organisation et des procédures et il a donné les mandats d'étude y relatifs le 15 septembre.

Motion 139/02 Fuchs, Berne, Sterchi, Berne, du 2 septembre 2002: Elimination des discriminations fondées sur l'âge (adoptée sous forme de postulat le 20.11.2002; prolongation du délai jusqu'en 2006 accordée le 15.11.2004; la partie de cette motion qui avait trait au droit communal, adoptée en tant que motion, a été classée dans le cadre du rapport de gestion 2003).

Motion 171/02 Ryser, Berne, du 2 septembre 2002: Modification de l'article 10, alinéa 1 de la Constitution cantonale (adoptée sous forme de postulat le 20.11.2002; prolongation du délai jusqu'en 2006 accordée le 15.11.2004).

La modification récente de la loi sur les communes et celle de la loi sur le personnel font qu'il n'y a plus de limites d'âge ni au niveau communal, ni au niveau cantonal. La seule exception concerne la limite d'âge applicable aux membres du Conseil-exécutif, et l'éventuelle suppression de cette limite sera décidée en 2005 par le Grand Conseil en relation avec la motion M 176/04 Lager, Äschbacher, Pulver «Membres du Conseil-exécutif: suppression de la limite d'âge». La suppression des limites d'âge a été possible sans modifier l'article 10, alinéa 1 de la Constitution cantonale. Il en va de même des discriminations en raison d'un handicap: la protection contre de telles discriminations est fournie par la Constitution fédérale (art. 8, al. 2), de sorte qu'une révision de la Constitution cantonale n'est pas nécessaire.

Motion 130/03 PS, du 16 juin 2003: Réforme et innovation dans le canton de Berne: marketing du canton (point 1 adopté; points 2 à 4 adoptés sous forme de postulat le 9.2.2004).

Dans son rapport sur le budget 2005 et le plan intégré mission-financement 2006-2008 (p. 185), le Conseil-exécutif a proposé au Grand Conseil que l'intervention parlementaire ne soit pas incluse à la planification. Il n'a pas prévu de mettre de moyens à disposition pour la période de 2005 à 2008. Le Grand Conseil l'a suivi. Cette intervention parlementaire peut donc être classée

Jura bernois et bilinguisme

Postulat 269/92 Houriet, Courtelary, du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23. 6.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la Délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2.11.1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6.11.1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16. 3.1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4.11.1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17.1.1995).

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

Motion 206/00 Lörtscher, Bienne, du 20 novembre 2000: Forum du bilinguisme (adoptée sous forme de postulat le 29.1.2001).

Motion 134/03 Eberhart, Erlenbach, du 16 juin 2003: Organisation d'ateliers sur le statut particulier du Jura bernois (adoptée le 11. 9. 2003).

Ces interventions parlementaires ont été exécutées dans le cadre de l'adoption par le Grand Conseil du projet de loi sur le statut particulier du Jura bernois et la minorité francophone du district bilingue de Bienne. La grande acceptation du projet dès le début de la procédure parlementaire a rendu inutile l'organisation d'ateliers.

2.8.2 Exécution de motions et de postulats

2.8.2.1 *Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu*

Elections et votations

Motion 091/00 Bolli Jost, Berne, du 3 avril 2000: E-voting (adoptée sous forme de postulat le 4. 9. 2000; prolongation de délai jusqu'en 2004 accordée le 18. 11. 2002).

Un groupe de travail «E-voting» dirigé par la Chancellerie fédérale examine actuellement de manière approfondie tous les problèmes liés au vote électronique. L'administration cantonale participe activement aux travaux de ce groupe. Il découle du rapport intermédiaire publié par la Chancellerie fédérale le 18 août 2004 que les cantons pilotes de Genève, Neuchâtel et Zurich procéderont en 2005 à des tests décisifs. Le groupe de travail rédigera d'ici au 30 juin 2006 un rapport d'évaluation avec variantes qui sera débattu aux Chambres fédérales en 2007.

Motion 262/03 Widmer, Wanzwil, du 17 novembre 2003: Calendrier de l'envoi du matériel de vote (adoptée le 19. 4. 2004).

Motion 270/03 Rickenbacher, Jens, du 17 novembre 2003: Envoi du matériel de vote, procédure plus démocratique (adoptée le 19. 4. 2004).

Motion 039/04 Löffel, Münchenbuchsee, du 9 février 2004: Elections cantonales: décharger l'administration et les partis (adoptée le 19. 4. 2004).

En exécution de ces motions, une modification de la loi sur les droits politiques a été préparée, qui a fait l'objet d'une procédure de consultation au cours de l'exercice. Le projet y relatif sera présenté au Grand Conseil en vue de sa session d'avril 2005.

Législation

Motion 129/03 PS, du 16 juin 2003: Réforme et innovation dans le canton de Berne: réforme parlementaire, gouvernementale et administrative (adoptée sous forme de postulat le 9. 2. 2004).

Déposée comme motion, cette intervention parlementaire demandait au Conseil-exécutif de présenter au Grand Conseil un projet complet de réforme parlementaire, gouvernementale et administrative. Le postulat sera exécuté dans le cadre du projet de réforme gouvernementale ainsi que du programme gouvernemental de législature 2007-2010. La coordination avec le projet de réforme de l'administration décentralisée sera assurée.

Conseil-exécutif

Motion 010/03 PRD/UDC, du 10 février 2003: Réforme gouvernementale (adoptée le 7. 4. 2003).

Les travaux se poursuivent, après que le Grand Conseil a examiné un premier rapport intermédiaire en juin.

Jura bernois et bilinguisme

Motion 175/02 Renggli, Bienne, du 3 septembre 2002: Accueil téléphonique en français pour les francophones (adoptée sous forme de postulat le 11. 2. 2003).

Postulat 077/03 Pauli, Nidau, Gerber, Bienne, Renggli, Bienne: Définition de la langue officielle des citoyens et citoyennes du Seeland (adopté le 8. 9. 2003).

Les modalités permettant d'atteindre les objectifs de ces deux interventions parlementaires seront examinées dans le cadre la préparation de la législation (ordonnance, directives) d'exécution de la loi sur le statut particulier du Jura bernois et sur la minorité francophone du district bilingue de Bienne.

Motion 131/02 Zuber, Moutier, du 15 août 2002: Soutien à la Fondation régionale pour la statistique (point 2 adopté; points 1 et 3 adoptés sous forme de postulat le 9. 4. 2003).

L'exécution de cette intervention parlementaire est en cours. S'agissant des moyens financiers, un pas important a été franchi par l'inscription d'une base légale dans la loi sur le statut particulier.

Administration

Motion 069/04 Eberhart, Erlenbach, du 19 février 2004: Edition des rapports et des brochures (adoptée le 6. 9. 2004).

Les travaux sont en cours pour la mise en œuvre de cette motion. Il est prévu que le Conseil-exécutif édicte une réglementation restrictive pour la production de publications et de brochures.

Motion 114/04 Fässler-Schärer, Konolfingen, du 28 avril 2004: Analyse des commissions cantonales (adoptée sous forme de postulat le 6. 9. 2004).

Cette intervention demande une analyse des commissions spécialisées. Les préparatifs à un sondage à ce sujet ont été lancés. En 2005, ce sondage permettra de faire un état des lieux des commissions, ensuite de quoi l'analyse sera menée. Il est prévu de présenter au Grand Conseil les conclusions de cette analyse dans le rapport de gestion 2005.

2.9

**Initiatives populaires -
état de traitement (aperçu)**

Berne, le 4 février 2005

Le chancelier: *Nuspliger*

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Initiative populaire «pour des impôts supportables»	22. 10. 2002	19. 02. 2003	Votation populaire le 27. 2. 2005

Approuvé par le Conseil-exécutif le 9 mars 2005

